



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 19 j) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application de la résolution [73/236](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport dresse un panorama des progrès accomplis pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, et décrit les mesures prises par les États Membres pour accélérer la réalisation de cet objectif. Il présente également les principaux messages issus de plusieurs dialogues internationaux visant à favoriser l'échange d'enseignements et l'émergence de nouvelles initiatives à l'appui de l'objectif de développement durable n° 7. Il s'agit notamment des dialogues de haut niveau tenus en mai 2019 à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024), de la session du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée en juillet 2019, ainsi que des travaux préparatoires menés en vue du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général en septembre 2019.

* [A/74/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 73/236, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur la mise en œuvre de la résolution, notamment sur les activités réalisées pour marquer la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024), et décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatorzième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ».

II. L'énergie dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

2. L'énergie occupe une place centrale dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Accord de Paris sur le climat. Elle est étroitement liée à de nombreux objectifs de développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement, la santé, l'éducation, la prospérité, la création d'emplois et l'autonomisation des jeunes et des femmes. L'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable est indispensable au développement humain. Le passage à des solutions énergétiques durables est également essentielle à l'application de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

3. L'objectif de développement durable n° 7, qui vise à « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable », constitue le tout premier objectif universel relatif à l'énergie, assorti de cinq cibles concernant l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les moyens de mise en œuvre.

4. En juillet 2018, le forum politique de haut niveau pour le développement durable a entrepris le premier examen mondial de l'exécution de l'objectif 7 sous les auspices du Conseil économique et social, ce qui constitue une première étape cruciale pour faire le bilan des progrès accomplis à ce jour dans la réalisation de cet objectif et ses liens avec d'autres objectifs de développement durable. Nombre d'États Membres ont procédé à des examens nationaux volontaires pour évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme 2030, notamment de l'objectif 7. Le Département des affaires économiques et sociales a constitué un groupe consultatif technique multipartite sur l'objectif 7 pour apporter une contribution technique à l'examen de cet objectif à la réunion du forum politique de haut niveau. Pour faciliter cet examen, le groupe consultatif technique a coordonné la publication de deux éditions de notes d'orientation sur l'accélération de la mise en œuvre de l'objectif 7, qui rassemblaient les contributions de plus de 50 entités des Nations Unies et autres organisations afin de déterminer les mesures nécessaires pour accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif 7 d'ici à 2030.

5. Dans le même temps, ONU-Énergie a été redynamisé dans son rôle de mécanisme du système des Nations Unies chargé de la coordination de l'action menée en vue de la réalisation de l'objectif 7 et a présenté un nouveau plan d'action et une nouvelle vision.

III. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable : progrès réalisés¹

A. Vue d'ensemble de la situation à l'échelle mondiale

6. Si la réalisation de l'objectif 7 est à portée de main, une accélération de la transformation énergétique à l'échelle mondiale est nécessaire si l'on veut remplir les engagements pris au titre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris. Les objectifs de développement durable risquent de ne pas être atteints et l'élévation de la température mondiale au XXI^e siècle, de ne pas être contenue en dessous de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, ni même en dessous de 1,5 °C.

7. Une accélération des efforts déployés en vue de la réalisation de l'objectif 7 permettra de tirer parti des liens intersectoriels et de maximiser les avantages mutuels et les synergies. En faisant progresser la réalisation des autres objectifs de développement durable, elle contribuera de façon décisive à remédier aux insuffisances dans l'action menée pour atteindre les objectifs liés au climat et assurer l'avenir climatique de la planète au terme d'une transition juste et équitable.

8. Des progrès notables ont été enregistrés dans la réalisation de plusieurs cibles de l'objectif 7. Le nombre de personnes privées d'accès à l'électricité dans le monde a chuté, passant d'environ 1,2 milliard en 2010 à près de 840 millions en 2017. Entre 2010 et 2016, le taux d'amélioration de l'intensité énergétique a progressé au rythme accéléré de 2,3 % par an. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, qui était de 16,6 % en 2010, atteignait 17,5 % en 2016.

9. Les progrès ont néanmoins été très inégaux et l'action menée dans ce domaine doit être renforcée sans tarder si l'on veut atteindre l'objectif 7 d'ici à 2030. Quelque 3 milliards de personnes, en particulier des femmes et des enfants, n'ont toujours pas accès à des modes de cuisson propre et près de 4 millions de personnes meurent prématurément de maladies imputables à la pollution de l'air intérieur consécutive à des pratiques de cuisson inefficaces qui font appel à des fours polluants fonctionnant aux combustibles solides et au kérosène. Cette situation appelle de toute urgence un remaniement stratégique complet ainsi que des financements supplémentaires. Pour parvenir à l'accès universel à l'électricité, en particulier en Afrique subsaharienne, un nouveau coup d'accélérateur s'impose. En dépit de l'accroissement de la part des énergies renouvelables modernes dans la production d'électricité, ces sources d'énergie peinent à se diffuser dans les secteurs d'utilisation finale comme les transports, l'industrie, le chauffage et le refroidissement. Pour que la cible de

¹ Les sections suivantes du présent rapport ont été établies à partir de la documentation suivante : l'édition spéciale du rapport que le Secrétaire général a soumis au Conseil économique et social, intitulée « Point sur les objectifs de développement durable » (E/2019/68) ; l'analyse des examens nationaux volontaires relatifs à l'objectif 7 réalisée par le Département des affaires économiques et sociales ; le document final issu du dialogue de haut niveau sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024) ; un examen à mi-parcours, demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/236 et réalisé à New York les 23 et 24 mai 2019 ; le document final issu de la Conférence mondiale pour le renforcement des synergies entre l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, tenue à Copenhague du 1^{er} au 3 avril 2019, sur l'optimisation des avantages partagés en articulant la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable à l'action climatique ; les notes d'orientation relatives à l'accélération de la mise en œuvre de l'objectif 7 établies par le groupe consultatif technique sur ledit objectif, dans le cadre de la préparation du forum politique de haut niveau tenu en 2019 ; le rapport *Tracking SDG 7: The energy progress report 2018*, établi conjointement par l'Agence internationale de l'énergie, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé.

l'objectif mondial soit atteinte, le taux annuel d'amélioration de l'efficacité énergétique doit atteindre 2,7 %.

Accès à l'électricité

10. Grâce aux efforts considérables consentis dans les pays en développement, le taux d'électrification à l'échelle mondiale a progressé, passant de 83 % en 2010 à 89 % en 2017, ce qui porte à environ 840 millions le nombre de personnes privées d'accès à l'électricité. Ce chiffre représente une croissance du taux annuel moyen d'électrification de 0,8 point de pourcentage, qui a eu pour conséquence le raccordement au réseau de 920 millions de personnes depuis 2010.

11. La progression de l'électrification a commencé à s'accélérer en 2015, le nombre d'utilisateurs augmentant de 153 millions chaque année entre 2015 et 2017, soit une croissance du taux annuel de plus d'un point de pourcentage. Toutes les régions n'ont pas bénéficié uniformément de cette tendance et nombre de populations difficiles à atteindre demeurent privées d'accès à l'électricité, en particulier en Afrique subsaharienne.

12. Les efforts dans ce domaine ont été particulièrement fructueux en Asie centrale et en Asie du Sud, où 91 % de la population avait accès à l'électricité en 2017. En Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Asie de l'Est et du Sud-Est, le taux de raccordement atteignait la même année 98 %. Parmi les 20 pays qui comptent le plus grand nombre de personnes vivant sans accès à l'électricité, ce sont le Bangladesh, l'Inde, le Kenya et le Myanmar qui ont connu les progrès les plus importants depuis 2010.

13. L'Afrique subsaharienne demeure la région qui accuse le plus gros déficit d'accès, avec 573 millions de personnes privées d'accès à l'électricité, soit plus d'une personne sur deux. Elle abrite également les 20 pays qui affichent les taux d'électrification les plus faibles. Les cinq pays les plus à la traîne en 2017 étaient le Burundi, le Malawi, le Niger, la République démocratique du Congo et le Tchad.

14. Les progrès dans l'électrification des centres-villes sont lents et la plupart des établissements informels restent alimentés par des réseaux de distribution peu fiables. En 2017, le taux d'accès à l'électricité était plus faible en milieu rural (79 %) qu'en zone urbaine (97 %). Pour atteindre les zones reculées, il est nécessaire d'avoir recours à des dispositifs hors réseau, comme les systèmes d'éclairage à l'énergie solaire, les installations solaires à usage domestique et les mini-réseaux, qui sont de plus en plus répandus.

15. La cible 7.1 préconise de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. La fiabilité et l'abordabilité continuent de poser problème dans de nombreux pays, même si le nombre de foyers raccordés au réseau est en hausse. En 2017, un tiers des pays présentant un déficit d'accès ont subi plus d'une panne de courant hebdomadaire dépassant quatre minutes. Dans près de la moitié de ces pays, 40 % des ménages n'avaient pas les moyens de consommer 30 kilowattheures par mois, soit le niveau de consommation de subsistance. L'accès à l'électricité varie également selon le genre. Les études menées sur quelques-uns des principaux pays présentant un déficit d'accès au titre du *Multi-Tier Framework for Measuring Energy Access* de la Banque Mondiale (cadre à plusieurs niveaux de mesure de l'accès à l'énergie) ont fait apparaître dans ce domaine des écarts importants entre les ménages selon le genre du chef de famille.

16. Si le rythme des progrès dans ce domaine se maintient au même niveau que sur la période 2015-2017, l'accès universel pourrait être atteint d'ici à 2030. Le raccordement au réseau électrique des populations qui demeurent non desservies risque de s'avérer plus complexe que les efforts d'électrification menés par le passé.

En effet, beaucoup de ces populations vivent dans des régions reculées ou dans des villes surpeuplées. Selon les projections, 650 millions de personnes devraient être encore privées d'accès à l'électricité en 2030, dont 90 % seront concentrées en Afrique subsaharienne.

17. Les principales stratégies à mettre en œuvre pour réduire cet écart devront reposer sur des décisions fondées sur des faits, des cadres d'élaboration des politiques plus pointus, des financements du secteur privé, des solutions évolutives qui incluent des systèmes de production d'énergie renouvelable décentralisés ainsi que des efforts pour étendre l'électrification en zone rurale et faire face à la densification urbaine.

Accès à des modes de cuisson propre

18. La part de la population mondiale ayant accès à des combustibles et à des techniques de cuisson propres est passée de 57 % en 2010 à 61 % en 2017. Toutefois, comme l'accroissement démographique dépasse la croissance annuelle du taux d'accès, en particulier en Afrique subsaharienne, la population qui n'a pas accès à des modes de cuisson propres reste légèrement inférieure à 3 milliards.

19. Entre 2010 et 2017, le pourcentage de la population ayant recours à des modes de cuisson propres a augmenté de 0,5 point de pourcentage en moyenne annuelle, bien que le rythme des progrès ait marqué le pas en 2008. Au cours de cette période, les améliorations observées à l'échelle mondiale ont été soutenues par les augmentations annuelles moyennes de 1,2 et 0,9 point de pourcentage enregistrées respectivement dans la région de l'Asie centrale et de l'Asie du Sud, et dans celle de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Pour atteindre les objectifs d'accès universel à des modes de cuisson propres d'ici à 2030 et pour que la hausse du taux d'accès à ces derniers dépasse celle du taux d'accroissement démographique, l'accès à la cuisson propre doit augmenter à un rythme annuel de 3 points de pourcentage, au lieu de 0,5 point de pourcentage, qui est le taux de croissance observé entre 2010 et 2017.

20. L'Inde et la Chine abritent respectivement 25 % et 20 % de la population mondiale n'ayant pas accès à des modes de cuisson propre, soit les deux plus fortes proportions. À eux seuls, ces deux pays comptent 1,3 milliard de personnes privées d'accès à des modes de cuisson propre. Par ailleurs, dans six des 20 pays figurant en bas de classement (l'Éthiopie, Madagascar, le Mozambique, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et la République-Unie de Tanzanie), moins de 5 % de la population a principalement recours à un mode de cuisson faisant appel à des combustibles et à des techniques propres.

21. Si dans la plupart des régions où les taux d'accès sont les plus faibles, l'utilisation du bois diminue à un rythme constant, cette tendance est contrebalancée par une hausse de la consommation de charbon de bois, principalement en Afrique subsaharienne. Avec la baisse du recours au kérosène, la dépendance à l'égard de combustibles gazeux plus propres pour la cuisson, comme le gaz de pétrole liquéfié, le gaz naturel et le biogaz, augmente. Dans les zones rurales du continent africain, le recours à des combustibles plus propres ne progresse que lentement, en grande partie pour des questions de coût et d'offre.

22. Si rien d'autre n'est fait, les objectifs en matière d'accès universel d'ici à 2030 ne seront pas atteints. Sur la base des projections effectuées à partir des politiques en cours et envisagées, l'Agence internationale de l'énergie estime que 2,2 milliards de personnes dépendront encore de sources d'énergie inefficaces et polluantes pour cuisiner. La majeure partie d'entre elles se trouvera en Asie et en Afrique subsaharienne. Pour parvenir à l'accès universel d'ici à 2030, il faudrait accroître le recours au gaz de pétrole liquéfié dans les zones urbaines, qui représentent environ 92 % des nouveaux raccordements, afin de réduire considérablement les

conséquences néfastes sur la santé tout en contribuant au recul des émissions de gaz à effet de serre par le remplacement de la biomasse non renouvelable, comme le charbon de bois. La densité de population dans les zones urbaines suppose également d'investir dans les infrastructures. Par ailleurs, les fourneaux à biomasse améliorés, dont la part dans les modes de cuisson propres est de 37 %, peuvent constituer une solution particulièrement adaptée aux zones rurales ou reculées. À long terme, le passage à des solutions propres, abordables et durables, qui réduisent sensiblement les émissions de substances nocives et de gaz à effet de serre, nécessitera des efforts concertés.

Sources d'énergie renouvelables

23. En 2016, la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale a connu son augmentation la plus rapide depuis 2012 pour atteindre 17,5 %. Les énergies renouvelables jouent un rôle essentiel dans la marche vers l'accès universel à une énergie abordable, durable, fiable et moderne, exception faite des utilisations traditionnelles de la biomasse, notamment pour la cuisson, qui sont associées à de graves effets néfastes pour la santé. Entre 2010 et 2016, la part des énergies renouvelables modernes dans la consommation énergétique totale, hors utilisations traditionnelles de la bioénergie, a progressé de 8,6 % à 10,2 %, tandis que la part des utilisations traditionnelles de la biomasse a reculé de 7,9 % à 7,3 %.

24. Sur les trois utilisations finales qui sont faites des énergies renouvelables, à savoir l'électricité, le chauffage et les transports, la part de l'électricité est celle qui a connu la croissance la plus rapide, portée par le développement rapide des technologies éolienne et solaire.

25. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'électricité a augmenté en 2016 d'un point de pourcentage pour s'établir à 24 %. Cette croissance, qui est la plus rapide observée depuis 1990 et représente plus du double de celle de l'année précédente, s'explique par trois grands facteurs : le relèvement de l'Amérique latine après la sécheresse qui l'a frappée, qui s'est traduit par une hausse de la production d'hydroélectricité ; l'augmentation record en Chine de la capacité éolienne en 2015, laquelle est devenue pleinement opérationnelle en 2016 ; le bond de la capacité solaire en Chine et aux États-Unis d'Amérique. L'énergie hydraulique, dont la part était de 68 % en 2016, demeure la principale source d'électricité renouvelable, devant l'énergie éolienne, la bioénergie, l'énergie solaire et l'énergie géothermique.

26. Sur les trois utilisations finales qui sont faites des énergies renouvelables, la part du chauffage reste la plus élevée, dépassant 24 % en 2016, soit une hausse de 0,5 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, ce chiffre recouvre essentiellement des utilisations traditionnelles de la biomasse. En 2016, seulement 9 % de l'énergie de chauffage était produite à partir d'énergies renouvelables modernes.

27. La part des transports dans les utilisations finales de l'énergie renouvelable demeure la plus faible. En 2016, elle a augmenté de 0,1 % par rapport à 2015 pour atteindre 3,3 %. La majeure partie de l'énergie renouvelable utilisée dans les transports au Brésil, aux États-Unis et dans l'Union européenne est produite à partir de biocarburants. La proportion d'électricité issue d'énergies renouvelables est également en hausse, sous l'impulsion du secteur ferroviaire et de la multiplication rapide des véhicules électriques.

28. En 2016, les 20 pays les plus énergivores de la planète représentaient trois quarts de la demande mondiale d'énergie et deux tiers de la consommation d'énergie renouvelable. Dans les six pays où la consommation d'énergie renouvelable était supérieure à la moyenne mondiale, cette tendance était portée par les utilisations

traditionnelles de la biomasse (Inde, Indonésie, Nigéria et Pakistan), au recours à la biomasse moderne (Brésil) et à l'hydroélectricité (Canada).

29. Des politiques vigoureuses et l'amélioration de la compétitivité-coût des technologies solaires photovoltaïques et éoliennes devraient favoriser le développement de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable dans toutes les régions. Les scénarios à long terme élaborés par l'Agence internationale de l'énergie et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables indiquent néanmoins que, pour garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, une forte accélération de la consommation mondiale d'énergie renouvelable est nécessaire.

30. En dépit des progrès remarquables accomplis ces 10 dernières années, le développement des énergies renouvelables demeure entravé par des obstacles financiers, réglementaires et parfois technologiques. Les politiques relatives aux sources d'énergie renouvelables ont jusqu'ici été axées sur l'électricité, seuls quelques pays ayant mis en œuvre des politiques concernant le chauffage et les transports. La coordination des différentes politiques joue un rôle important dans la création d'un environnement favorable, en permettant d'intégrer les énergies renouvelables dans les systèmes énergétiques et de soutenir directement leur déploiement dans tous les secteurs d'utilisation finale. Pour que la transition énergétique fondée sur les énergies renouvelables soit inclusive sur tous les plans, il convient d'intégrer les questions de genre dans les politiques d'énergie, les programmes d'éducation et de formation et les pratiques du secteur privé.

Efficacité énergétique

31. Le taux d'amélioration de l'intensité énergétique primaire, défini comme la diminution en pourcentage de l'approvisionnement total en énergie par unité de produit intérieur brut, a chuté de 10 % entre 2010 et 2016, soit une baisse plus rapide que pendant la période 1990-2010. En 2016, l'intensité énergétique primaire dans le monde était de 5,1 mégajoules/dollar, soit une amélioration de 2,5 % par rapport à 2015. Ce taux reste néanmoins inférieur au taux annuel d'amélioration requis pour atteindre la cible 7.3 d'ici à 2030, qui dépasse actuellement 2,7 %. D'autres baisses du taux d'amélioration ont été observées en 2017 et surtout en 2018, année qui a vu ce dernier tomber à 1,3 %.

32. Il reste fort à faire pour que l'amélioration de l'efficacité énergétique débouche sur d'importantes économies ainsi qu'une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de dioxyde de carbone. Des politiques concertées, des évolutions technologiques et des changements structurels de l'économie contribueront à améliorer l'intensité énergétique primaire à l'échelle mondiale. Les tendances récentes mettent en évidence des progrès plus soutenus que par le passé. Entre 2010 et 2016, le taux annuel d'amélioration de l'intensité énergétique primaire a connu une progression accélérée dans 16 des 20 économies les plus énergivores. La Chine a enregistré l'amélioration la plus sensible, suivie de l'Inde, l'Indonésie, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, également en net progrès.

33. L'intensité énergétique a diminué plus ou moins rapidement selon les secteurs d'utilisation finale. Les progrès ont été plus rapides dans l'industrie et le transport de passagers, où le taux annuel moyen d'amélioration dépasse 2 %. Le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique est supérieur à 1,5 % dans les secteurs des services, de l'agriculture et du logement. Le transport de marchandises accuse un léger retard, mais l'imposition de normes de consommation de carburant pour les camions au Canada, en Chine, en Inde, au Japon et aux États-Unis, ainsi que les propositions qui ont été faites dans ce sens en Europe ont changé la donne politique, laissant entrevoir une possibilité d'évolution au cours des prochaines années.

34. Le taux d'amélioration de l'intensité énergétique primaire dans le monde dépend également de facteurs liés à l'offre, à commencer par l'efficacité de la production d'énergie provenant de combustibles fossiles et la réduction des déperditions dans l'acheminement et la distribution de l'électricité. L'efficacité de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles n'a cessé de s'améliorer depuis 2000, le taux d'efficacité énergétique atteignant 40 % en 2016. Dans le même temps, la modernisation des réseaux électriques des principaux pays producteurs d'électricité du monde, dont la Chine et l'Inde, a permis de limiter les déperditions dans l'acheminement et la distribution de l'électricité.

35. À plus long terme, les progrès accomplis en matière d'intensité énergétique risquent de ne pas être suffisants pour atteindre la cible 7.3 et nombre d'avantages potentiels, de demeurer à l'état de souhait. Au regard des politiques en cours et envisagées, l'intensité énergétique devrait progresser à un rythme annuel moyen de 2,4 % sur la période 2017-2030.

36. Selon une analyse fondée sur le scénario de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie, dans lequel le potentiel des mesures d'efficacité énergétique optimisant le rapport coût-efficacité est maximisé, le taux d'amélioration de l'intensité pourrait atteindre 3,6 % entre 2017 et 2030, ce qui montre qu'il est encore possible d'atteindre, voire de dépasser la cible 7.3. Parmi les principales mesures que les gouvernements peuvent prendre pour réaliser ce potentiel figurent le renforcement des politiques d'efficacité énergétique obligatoires, la mise en place d'incitations fiscales ou financières ciblées, l'utilisation des mécanismes de marché et la diffusion d'informations de qualité sur l'efficacité énergétique. La diffusion des technologies numériques créera également de nouvelles façons de consolider ces gains d'efficacité énergétique grâce à des appareils plus performants et à des modèles d'affaires plus efficaces.

Financement et investissement

37. On estime qu'entre 1 300 milliards et 1 400 milliards de dollars par an seront requis d'ici à 2030 en vue d'atteindre l'objectif 7 et de garantir à tous l'accès à des solutions énergétiques durables et efficaces. Si des progrès sont réalisés pour accroître le financement, les fonds annuels dont on dispose actuellement, soit environ 514 milliards de dollars, sont bien en deçà de ce niveau. En outre, l'investissement n'est pas équitablement réparti : si les pays développés et certains pays à revenu intermédiaire obtiennent des financements, de nombreux pays en développement n'y ont pas accès. En 2017, les investissements dans le secteur de l'électricité ont dépassé 100 milliards de dollars en Chine et aux États-Unis mais ont été nettement inférieurs à 50 milliards en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud-Est et dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

38. Les financements publics et mixtes ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins. D'après des données récentes, dans les pays à faible revenu, pour chaque dollar investi par les banques multilatérales de développement, seul 0,37 dollar est investi par le secteur privé. Les interventions des institutions financières publiques doivent viser à faciliter et à exploiter la création de marchés commerciaux stables et viables au moyen de réglementations, car l'augmentation du financement du secteur privé jouera un rôle central dans le financement de l'objectif 7.

Renforcement des capacités

39. La réalisation de l'objectif 7 passe par le renforcement des capacités. À l'échelle mondiale, diverses stratégies et activités ont été utilisées dans ce domaine pour promouvoir l'accès à l'énergie propre ainsi qu'un recours accru aux technologies et aux services qui exploitent les énergies renouvelables et permettent une utilisation

rationnelle de l'énergie. Il reste à faire la synthèse des enseignements tirés de l'expérience afin d'asseoir l'intensification des efforts de renforcement des capacités sur une base solide, à savoir des cadres porteurs, la coopération technologique, des mesures d'investissement, le transfert de savoir-faire technique et des activités de formation du personnel.

Technologie et innovation

40. La numérisation pourrait transformer fondamentalement le système énergétique mondial en abolissant les frontières sectorielles, en renforçant la souplesse et en permettant l'intégration des systèmes. Des politiques bien conçues sont essentielles pour tirer pleinement parti des avantages de la numérisation dans la réalisation de l'objectif 7, tout en gérant les risques potentiels liés à la sécurité, à la vie privée et aux effets de rebond.

Données et suivi

41. Des instruments de suivi novateurs, tels que le cadre à plusieurs niveaux servant à mesurer l'accès à l'énergie, peuvent améliorer la prise de décision. L'analyse des données sur la fiabilité et le caractère abordable de l'accès à l'électricité et aux solutions de cuisson propres fournit en effet des informations utiles à l'élaboration des politiques, aux stratégies d'investissement, à la conception de projets, à l'établissement des responsabilités liées à la performance des services publics et à l'évaluation des effets des projets.

B. Aperçu régional

42. Il est essentiel de renforcer la coopération aux niveaux régional et sous-régional si l'on veut résoudre efficacement les problèmes qui se posent dans divers domaines et promouvoir simultanément l'innovation, l'investissement, l'amélioration de la connectivité transfrontière, le renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud et la synergie dans la réalisation des objectifs de développement durable en matière d'énergie, de changements climatiques et d'environnement et des autres objectifs du développement durable.

Afrique

43. Depuis 2015, l'Afrique a fait d'importants progrès en matière d'électrification, le taux global d'accès à l'électricité passant de 38 % en 2015 à 44 % en 2017. Toutefois, les décideurs ont encore beaucoup à faire s'ils veulent créer un environnement propice aux investissements nécessaires pour combler le déficit énergétique persistant.

44. Des mégaprojets, principalement dans le domaine de la production et de la distribution d'électricité, sont actuellement mis en œuvre avec le concours de partenaires de développement et d'organisations multilatérales, notamment dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, d'Énergie pour l'Afrique et des initiatives du New Deal pour l'énergie en Afrique de la Banque africaine de développement. Une fois achevés, ces projets devraient améliorer l'accès à l'électricité dans de nombreux pays africains. Ainsi, par exemple, l'objectif d'Énergie pour l'Afrique est d'augmenter la puissance installée de 30 000 mégawatts et de procéder à 60 millions de raccordements d'ici à 2030.

45. Toutefois, au vu des politiques et des ambitions actuelles ou du rythme et de l'ampleur des investissements, tous les pays ne peuvent pas atteindre les cibles de l'objectif 7. Treize pays avaient un taux d'électrification inférieur à 30 % en 2017.

Pour que l'objectif 7 puisse être atteint, il faut que d'autres réformes réglementaires soient menées et que le secteur privé investisse dans les infrastructures énergétiques.

46. Le faible niveau d'accès aux combustibles et aux techniques de cuisson propres témoigne de l'absence de politiques et de mesures solides visant à les mettre à disposition de la population, en particulier dans les zones rurales. Seulement 17 % de l'Afrique subsaharienne avait accès à des combustibles de cuisson propres en 2017 (contre 12 % en 2010 et 13 % en 2015). La majorité des ménages ruraux continuent de cuisiner principalement à l'aide de la biomasse traditionnelle.

47. Le déploiement de techniques modernes d'exploitation des énergies renouvelables, en particulier le solaire et l'éolien, s'accélère et permet d'alimenter des millions de foyers. Selon l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, ces techniques représenteront, tous secteurs et tous pays confondus, 22 % de la consommation finale totale d'énergie en Afrique en 2030 (contre 5 % en 2013).

48. Il importe de noter que la participation et les investissements du secteur privé, plus précisément des producteurs d'électricité indépendants, ont augmenté. En 2017, 59 projets encourageant les producteurs indépendants étaient en cours d'exécution dans 18 pays de la région, à l'exclusion de l'Afrique du Sud, représentant un total de 11,1 milliards de dollars en investissements et une puissance installée de 6,8 gigawatts.

Région arabe

49. Le taux d'électrification dans la région arabe est passé de 88,4 % en 2010 à 92,5 % en 2017, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,7 %. Toutefois, en 2017, les pays les moins avancés de la région ont indiqué que, si 88 % de leur population urbaine avait accès à l'électricité, ce chiffre tombait à 50 % dans les zones rurales. Par ailleurs, les interruptions de service non planifiées sont problématiques pour les consommateurs d'électricité, indépendamment de la fracture entre les zones urbaines et rurales ou des disparités de revenus.

50. Dans la région arabe, les taux d'accès aux combustibles et aux techniques propres sont élevés. En 2017, 14 pays affichaient un taux supérieur à 95 %. Tout au long des années 2000, l'accès à l'échelle de la région a progressé régulièrement à un taux de croissance annuel moyen de 1,1 %, principalement sous l'impulsion d'améliorations sensibles dans les pays les moins avancés de la région, qui représentent l'essentiel du déficit d'accès.

51. Historiquement, l'intensité énergétique de la région arabe n'est pas parmi les plus élevées ; elle est restée relativement stable au cours des 25 dernières années, tandis que d'autres régions ont réduit la leur. Toutefois, la consommation d'énergie a plus que doublé dans la région depuis 1990, ce qui a directement causé une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Les transports restent de loin le secteur ayant la plus forte intensité énergétique, devant l'industrie et l'agriculture.

52. Les énergies renouvelables jouent un rôle marginal dans la consommation d'énergie, la région ayant une dépendance à l'égard des combustibles fossiles sans équivalent à l'échelle mondiale. En 2016, les énergies renouvelables, dont la biomasse, représentaient environ 10 % de la consommation énergétique finale de la région.

Asie et Pacifique

53. Bien que la région de l'Asie et du Pacifique ait fait des progrès remarquables ces 10 dernières années, plus de 231 millions de personnes, soit environ 5 % de la population de la région, n'ont toujours pas accès à l'électricité. La région est en bonne voie pour se rapprocher de l'objectif d'accès universel à l'électricité d'ici à 2030,

mais certains pays ont des taux d'accès extrêmement bas, principalement les pays insulaires du Pacifique.

54. Environ 2 milliards de personnes, soit près de la moitié de la population, dépendent de techniques et de combustibles de cuisson polluants et nocifs et la région est encore loin de pouvoir atteindre l'objectif d'accès universel à des solutions de cuisson propres d'ici à 2030.

55. En 2016, la part des énergies renouvelables, qu'elles soient traditionnelles ou modernes, s'est établie à 16 % de la consommation d'énergie finale totale, alors qu'elle était de 44,5 % en 1990. Elle a toutefois augmenté par rapport à 2011, année où le niveau le plus bas a été enregistré (15,8 %).

56. La région affiche un net recul de l'intensité énergétique, qui est passé de 9 mégajoules/unité de PIB, mesuré en dollars des États-Unis à parité de pouvoir d'achat de 2011, en 1990 à 5,4 mégajoules en 2016, ce qui correspond à la moyenne mondiale.

Amérique latine et Caraïbes

57. Le nombre de personnes sans accès à l'électricité dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a chuté de 44 millions à 12 millions entre 2000 et 2017. Dans les zones urbaines, le taux de couverture s'est maintenu à 99 % en 2017, alors qu'il a atteint 92 % dans les zones rurales, soit une forte augmentation par rapport à 2014, où il n'était que de 88 %. Aux taux d'accroissement actuels, l'objectif d'accès universel à l'électricité peut être atteint. Toutefois, il faut redoubler d'efforts pour aider les pays les plus en retard, à savoir le Guyana, Haïti, le Honduras, le Nicaragua et le Suriname. La mise à disposition de techniques modernes et saines de cuisson et de réfrigération reste à la traîne malgré les mesures prises et environ 83 millions de personnes n'y ont pas accès. Aussi est-il peu probable que l'objectif en la matière soit atteint d'ici à 2030 si les politiques d'électrification ne privilégient pas la cuisson et la réfrigération.

58. La région continue de faire des progrès sur cette question et devrait à court terme disposer d'une grande puissance installée, mesurable en mégawatts. La part des énergies renouvelables est importante et s'élève à 27,6 % de la consommation d'énergie finale totale, et les énergies renouvelables modernes représentent les cinq sixièmes de cette part, ce qui place la région dans une situation privilégiée. En 2017, les énergies renouvelables représentaient une puissance installée de 218,2 gigawatts. Depuis 2014, les taux d'accroissement de la puissance ont nettement augmenté et dépassent 5 %. Ils continueront de croître grâce à des politiques qui encouragent le recours aux énergies renouvelables. Dans ce domaine, il convient de noter l'importance des appels d'offres et des ventes aux enchères : en 2017, dans le cadre de ces mécanismes, l'énergie éolienne a atteint 0,06 dollar le kilowattheure et l'énergie solaire photovoltaïque 0,13 dollar le kilowattheure.

59. Historiquement, la région a toujours eu la plus faible intensité énergétique au monde. Ces dernières années, la situation n'a pas changé, ce qui limite l'avantage de la région par rapport aux autres régions du monde. Bien que l'intensité énergétique ait diminué au cours de la dernière décennie, compte tenu de la tendance observée ces cinq dernières années, il faudra prendre des mesures supplémentaires si l'on veut atteindre la cible relative à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

États membres de la Commission économique pour l'Europe

60. Le taux d'accès à l'électricité dans les États membres de la Commission économique pour l'Europe est de près de 100 %. Cependant, ce chiffre masque des différences de qualité et de coût et ne reflète pas la précarité énergétique qui touche

les populations pauvres et rurales pendant les mois d'hiver où le chauffage est essentiel. La région dans son ensemble a accès à 98 % à des combustibles et à des techniques de cuisson propres. Toutefois, pour garantir l'accessibilité physique et économique de services énergétiques de qualité, il faut effectuer des investissements tout au long de la chaîne de valeur énergétique ainsi qu'élaborer des politiques et des réglementations nationales qui tiennent compte de l'évolution dynamique du marché énergétique tout en protégeant les groupes vulnérables.

61. La plupart des pays de la région disposent de plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique, mais leur mise en œuvre n'a que peu progressé. L'amélioration de l'efficacité énergétique est l'un des moyens les plus rentables pour faire face à la demande croissante d'énergie et respecter les engagements climatiques, et il existe un potentiel largement inexploité à cet égard dans l'industrie et les transports. Les politiques qui créent des obstacles à l'entrée sur le marché, abaissent artificiellement les prix de l'énergie (ce qui favorise le gaspillage) ou maintiennent des subventions à la production et à la consommation qui faussent les marchés doivent être éliminées des cadres réglementaires nationaux.

62. En 2016, les énergies renouvelables représentaient 12 % de la consommation finale totale. La région dispose de près de la moitié de la puissance installée d'électricité renouvelable dans le monde (869 GW en 2016), dont 388 gigawatts, soit près de la moitié, proviennent des grandes centrales hydroélectriques, 254 gigawatts des éoliennes et 140 gigawatts des systèmes solaires photovoltaïques.

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

63. Les 91 pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement comptent une population totale d'environ 1,1 milliard d'habitants. L'accès à l'énergie dans ces pays vulnérables reste un problème majeur.

64. La proportion moyenne de la population des pays en développement sans littoral ayant accès à l'électricité a grimpé de 34,5 % en 2000 à 56,3 % en 2017. Toutefois, cette progression globale masque de grandes disparités entre zones urbaines et zones rurales et entre pays d'Afrique et pays d'Amérique latine, d'Europe et d'Asie.

65. Les pays en développement sans littoral doivent en priorité mobiliser des investissements en faveur des énergies renouvelables, ainsi que de l'informatique et des communications, afin de transformer structurellement leur économie et l'axer sur la croissance et le développement durable. La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale totale est proche de 62 %. Néanmoins, 350 millions de personnes sur une population totale de 500 millions dépendent de la biomasse pour la cuisson des aliments, d'où la nécessité d'améliorer d'urgence l'accès à une énergie moderne et propre pour la cuisson.

66. Le secteur de l'énergie durable, pour ce qui est de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, offre un potentiel considérable pour les petits États insulaires en développement, étant donné que la dépendance de ces derniers à l'égard des importations de combustibles fossiles y fait grimper les prix de l'électricité, qui sont parmi les plus élevés au monde, et rend ces pays extrêmement vulnérables aux fluctuations des prix mondiaux de l'énergie et aux coûts élevés des transports. Ces États ont de nombreux atouts qui leur permettraient de recourir à des sources d'énergie renouvelables, telles que l'énergie solaire, éolienne, géothermique, hydroélectrique et marémotrice, et d'améliorer l'efficacité de la production, du transport et de la consommation d'électricité.

67. Le déploiement de solutions énergétiques durables permet d'accroître efficacement la productivité, la compétitivité, la sécurité énergétique, l'accès à l'énergie et l'abordabilité, et de faire face de manière intégrée aux effets externes négatifs des systèmes énergétiques classiques, comme les émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, si l'on considère les taux de croissance modérés des énergies durables enregistrés ces dernières années, la part globale de ces énergies reste faible dans un certain nombre de petits États insulaires en développement. Par conséquent, les objectifs 7 et 13 ne peuvent être atteints d'ici à 2030 si rien d'autre n'est fait.

68. Malgré la croissance des investissements réalisés au cours de la dernière décennie, les marchés de l'énergie durable n'ont pas permis de réaliser des économies d'échelle dans les petits États insulaires en développement. Le déploiement de solutions en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique reste entravé par de nombreux obstacles et lacunes liés à l'inadéquation des politiques et des réglementations, à savoir l'absence d'incitations fiscales et autres, les limitations techniques, les difficultés économiques, le manque d'accès à un financement abordable, les capacités humaines et institutionnelles restreintes et l'insuffisance des infrastructures et des cadres de recherche et développement et d'innovation.

C. Bonnes pratiques des États Membres

69. En vue de la réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenue en juillet 2018, 46 pays avaient procédé à des examens nationaux volontaires de leurs progrès dans la mise en œuvre du Programme 2030. Ces examens visaient à faciliter l'échange des données d'expérience, notamment sur les succès obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés, afin d'accélérer l'exécution du Programme. Sur la base des examens présentés au forum de haut niveau, et uniquement à titre d'illustration, on trouvera ci-après un aperçu des bonnes pratiques de quelques pays concernant l'objectif 7.

Australie

70. En Australie, les sources d'énergie renouvelable sont de plus en plus exploitées et fournissent actuellement environ 16 % de l'électricité du pays. En 2017, l'Australie a enregistré des investissements dans les énergies propres plus élevés que jamais qui l'ont placée au septième rang mondial. Plusieurs administrations d'États et de territoires achètent des infrastructures de stockage d'électricité capables d'appuyer le réseau en Australie méridionale en cas de dysfonctionnement, et le plus grand accumulateur lithium-ion du monde (100 mégawatts/129 mégawattheures) a été installé dans cet État, garantissant la stabilité du réseau en Australie méridionale, où près de 50 % de la production énergétique est éolienne et solaire.

Cabo Verde

71. Le Gouvernement de Cabo Verde a lancé sa stratégie énergétique destinée aux ménages afin de créer des liens entre les solutions de cuisson propres, la santé et l'égalité des genres. Il a notamment facilité la distribution de meilleurs fourneaux et a encouragé l'utilisation de fourneaux fabriqués localement et vendus à des prix accessibles.

Canada

72. Le Canada a lancé l'initiative Clean Energy, Education and Empowerment afin de promouvoir l'égalité des genres dans le secteur de l'énergie propre et d'accroître les possibilités d'éducation et d'emploi. Le pays a également lancé la campagne Parité d'ici 30, qui rassemble des dirigeants du secteur de l'énergie pour œuvrer en faveur

de l'équité salariale, de la parité dans les postes à responsabilité et de l'égalité des chances pour les femmes d'ici à 2030.

Égypte

73. L'Égypte a fait des progrès considérables pour réduire les subventions inefficaces aux combustibles fossiles et réorienter les fonds vers des programmes de transferts monétaires conditionnels et inconditionnels mieux ciblés.

Grèce

74. En janvier 2017, la Grèce a mis en place un programme d'efficacité énergétique faisant obligation aux fournisseurs d'énergie de réaliser des économies par rapport à un objectif annuel, basé sur la part de marché du fournisseur en question. Le programme cible les compagnies pétrolières et le secteur des transports. Dans le secteur du bâtiment, qui représente près de la moitié de la consommation d'énergie, l'accent a été mis sur la modernisation et la rénovation du parc immobilier existant, conformément aux nouvelles obligations en matière d'efficacité énergétique qui exigent notamment d'améliorer l'isolation thermique. Le projet public-privé Home Savings II, appuyé par la politique d'audit énergétique de l'État, repose sur la participation active du secteur bancaire, 10 banques partenaires accordant des prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt aux propriétaires de logements et de commerces pour remplacer les châssis des portes et fenêtres, les systèmes de chauffage et de chaudière et l'isolation des murs extérieurs afin de garantir une performance et une isolation optimales en ce qui concerne le chauffage et la climatisation, ce qui permet des économies d'énergie considérables. Le projet devrait permettre d'économiser jusqu'à 1 milliard de kilowattheures par an.

Hongrie

75. En 2014, le Gouvernement hongrois a lancé le programme Warm Homes, financé sur le budget national à hauteur de 102 millions d'euros. L'objectif du programme est de fournir aux ménages de tout le pays un soutien financier non remboursable pour accroître leur efficacité énergétique. Le programme a facilité la modernisation de plus de 200 000 logements, pour un investissement total d'environ 98 millions d'euros. Il a permis d'aider 5 % des ménages hongrois au cours des trois dernières années et contribué à réduire les émissions de dioxyde de carbone de 99 000 tonnes par an et à économiser 260 millions de kilowattheures d'énergie par an.

Irlande

76. L'Irlande consacrera quelque 20 milliards d'euros à des projets dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la sécurité énergétique au cours des 10 prochaines années. Plus précisément, les projets comprendront : dans au moins 170 000 logements, le remplacement des chaudières au mazout par des pompes à chaleur ainsi que l'installation de systèmes de chauffage solaire sur le toit ; l'instauration d'un nouveau régime d'aide en faveur de l'électricité renouvelable visant à soutenir la production de jusqu'à 4 500 mégawatts d'électricité renouvelable supplémentaires d'ici à 2030 ; le financement de recherches dans le domaine énergétique afin d'accélérer la diversification des sources d'énergie verte (énergie éolienne, énergie marémotrice, énergie solaire, biomasse, biocarburants, biogaz et hydrogène) et de réduire ainsi l'utilisation des combustibles fossiles. L'Irlande montre également l'exemple en soutenant la réalisation des cibles de l'objectif 7 au niveau mondial. Elle s'est engagée à aider les pays en développement à passer d'une utilisation inefficace des sources d'énergie traditionnelles à

l'utilisation de sources d'énergie modernes et plus propres (énergie solaire, fourneaux à haut rendement énergétique). Un soutien a été apporté à un certain nombre de projets pilotes à petite échelle visant à explorer des solutions énergétiques domestiques hors réseau pour les collectivités rurales de pays d'Afrique subsaharienne comme le Malawi et l'Ouganda et à proposer des moyens de transposer ces solutions à plus grande échelle dans le cadre d'une solution énergétique globale.

Jamaïque

77. Les contributions de la Jamaïque déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris prendront principalement la forme de mesures dans le secteur de l'énergie. En effet, le pays est en train de mettre au point des mesures d'atténuation à l'échelle nationale qui visent à accroître la production d'électricité provenant de ressources renouvelables.

Lituanie

78. La Lituanie cherche à accroître la part des énergies renouvelables dans son bouquet énergétique pour la porter à 45 % d'ici à 2030 et à 80 % d'ici à 2050, les énergies renouvelables prédominant dans les secteurs de l'électricité, du chauffage, du refroidissement et des transports.

Malte

79. Malte participe à la plateforme Web « Greening the Islands » qui rassemble des innovateurs afin de promouvoir des projets insulaires durables. Elle encourage la reproduction de ces projets dans autant d'endroits que possible, notamment au moyen d'une application Web.

Mexique

80. Le Mexique fait des progrès considérables dans la réalisation de son objectif consistant à produire 35 % de son électricité à partir de sources propres d'ici à 2024. L'octroi de certificats d'énergie propre aux producteurs d'énergie provenant de sources durables, associé à la mise aux enchères d'énergie solaire et éolienne, a permis d'accroître la part des énergies renouvelables et de faire baisser les prix. En outre, le recours aux sources d'énergie renouvelables est encouragé grâce à un atlas national des zones à fort potentiel énergétique.

Paraguay

81. Le Paraguay est le premier producteur et exportateur d'électricité propre et renouvelable par habitant du monde. Il soutient le partenariat Solutions durables dans les domaines de l'eau et de l'énergie conclu entre le Département des affaires économiques et sociales et Itaipu Binacional pour promouvoir la durabilité de l'eau et de l'énergie conformément aux objectifs 6 et 7. Dans le cadre de cette initiative, un bureau modèle a été mis en place du côté paraguayen du barrage d'Itaipu, avec pour but la création d'un réseau mondial pour l'énergie durable à même de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable.

Sénégal

82. Le projet pilote d'installation de luminaires à diode électroluminescente (LED) à Dakar est un exemple encourageant attestant de l'ambition du pays de mettre en place une solution moderne et efficace d'accès à l'énergie. Ce projet expérimental s'inscrit dans la stratégie de l'Agence pour l'économie et la maîtrise de l'énergie, qui souhaite remplacer d'ici à 2025 3 millions de luminaires à incandescence inefficaces

par des luminaires LED, qui consomment entre 80 et 92 % d'électricité en moins, dans les foyers, les bureaux de l'administration publique et les rues.

Singapour

83. Le Gouvernement singapourien accorde une attention particulière à la constitution d'une réserve constante de travailleurs bien formés chargés de gérer le système électrique du pays. Il a mis en place un programme de formation professionnelle dans les écoles pour renforcer les compétences techniques de la main-d'œuvre locale.

Togo

84. Le programme d'éclairage public solaire au Togo est un parfait exemple d'électrification urbaine reposant sur des techniques énergétiques modernes. Quelque 10 000 lampadaires solaires ont été installés dans les cinq régions du Togo, dont 7 000 lampadaires solaires standard, 2 000 lampadaires solaires équipés de cinq prises pour charger les appareils et 1 000 autres de ces lampadaires offrant également un accès Wi-Fi.

Émirats arabes unis

85. Masdar, société d'innovation énergétique des Émirats arabes unis, excelle dans le domaine des énergies renouvelables et du développement urbain durable. Elle gère également le prix Zayed pour l'énergie de l'avenir, qui s'élève à 4 millions de dollars et récompense des innovateurs et des visionnaires dont les réalisations ont favorisé la prolifération de solutions énergétiques renouvelables. De plus, sa division consacrée à l'énergie propre est un chef de file dans la conception et la mise en œuvre de projets à grande échelle liés au réseau électrique, de dispositifs à petite échelle permettant aux collectivités éloignées du réseau d'accéder à l'énergie et de projets de réduction des émissions de carbone. Depuis 2006, Masdar a investi 2,7 milliards de dollars dans des projets d'énergie renouvelable d'une valeur totale de 8,5 milliards de dollars.

Viet Nam

86. Le dynamisme des politiques et la stabilité du cadre juridique et réglementaire du Viet Nam ont fortement contribué à combler le déficit d'accès et, si le pays continue ainsi, la plupart des ménages ruraux devraient avoir accès à l'électricité d'ici à 2020.

D. Liens entre l'énergie et les autres objectifs de développement durable

87. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 7 peuvent contribuer à la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable, notamment dans les domaines suivants : élimination de la pauvreté, égalité des genres, atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements, sécurité alimentaire, santé, éducation, villes et établissements humains durables, eau salubre et assainissement, emploi, innovation, transport, réfugiés et autres situations de déplacement. Pour ce faire, il faut promouvoir une coopération plus étroite entre acteurs et décideurs des différents secteurs à tous les niveaux et prendre des mesures dans plusieurs importants domaines des pratiques de développement durable. Ainsi :

a) Plus de 230 millions d'enfants fréquentent des écoles primaires qui n'ont pas l'électricité, ce qui compromet les résultats scolaires et le développement (objectif 4). Le taux d'électrification des écoles primaires n'est que de 69 %. Il est

nécessaire de mettre en œuvre des politiques qui favorisent et facilitent une meilleure coordination et d'investir dans des infrastructures et des services d'énergie et d'éducation durables et propres, afin de combler le déficit d'accès à l'électricité dans l'éducation et d'améliorer considérablement le ratio filles/garçons dans les écoles ;

b) Les investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables restent de puissants moteurs socioéconomiques, notamment parce qu'ils se traduisent par des gains nets en matière d'emplois (objectif 8). Le secteur des énergies renouvelables représentait 10,3 millions d'emplois en 2017 et ce chiffre pourrait atteindre environ 24 millions d'ici à 2030. Toutefois, il faut veiller à ce que la transformation énergétique mondiale s'accompagne de politiques permettant une transition juste qui tienne compte de la perte d'emplois dans le secteur des combustibles fossiles et ne laisse personne de côté. Cette transformation offre également de nombreuses possibilités pour améliorer l'équilibre entre les genres. La problématique femmes-hommes doit être prise en considération dans les efforts de création d'emplois, notamment par la mise en place d'environnements favorables aux femmes chefs d'entreprise ;

c) Il est essentiel de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable pour réduire les inégalités, ne laisser personne de côté et garantir une transition énergétique juste et inclusive (objectif 10). Les décideurs devraient mettre en avant les liens entre l'énergie, les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités en encourageant les utilisations productives de l'énergie, tout en renforçant l'égalité des genres et l'équité dans le domaine de la santé, en reconnaissant la vulnérabilité particulière des femmes, en s'attaquant à la précarité énergétique et en aidant les ménages à faible revenu à investir dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;

d) Les contributions déterminées au niveau national actualisées que les pays doivent apporter en 2020 devraient refléter pleinement les objectifs ambitieux des pays en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique (objectif 13). La décarbonisation des systèmes énergétiques mondiaux et la réalisation des cibles de l'objectif 7, notamment celle consistant à garantir l'accès de tous à des services énergétiques modernes, se renforcent mutuellement et doivent progresser en même temps. Une approche unifiée, y compris en matière financière, est nécessaire pour atteindre l'objectif 7 et mettre simultanément en œuvre les dispositions de l'Accord de Paris. Le déploiement rapide des énergies renouvelables, associé à l'efficacité énergétique, rendra réalisables la majeure partie des réductions d'émissions et de la décarbonisation nécessaires d'ici à 2050 dans le secteur énergétique, tout en favorisant la croissance économique et le développement. Une attention particulière devrait être accordée à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans toutes les mesures liées aux objectifs de développement durable, y compris les mesures de lutte contre les changements climatiques. Les cibles relatives aux énergies renouvelables fixées au niveau national devraient également être liées à leurs stratégies d'adaptation ;

e) Les avantages potentiels de la transition énergétique mondiale contribueront à renforcer la paix et la sécurité en favorisant des sociétés plus inclusives, plus résilientes face aux changements climatiques et plus durables (objectif 16). La transformation énergétique mondiale aura des répercussions géopolitiques nouvelles et profondes, qui devront être gérées avec soin. La mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux peut aider à tirer parti des avantages potentiels de la transformation ;

f) La première Conférence mondiale sur le renforcement des synergies entre l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, organisée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales et

le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague du 1^{er} au 3 avril 2019, a offert une occasion unique d'approfondir les réflexions sur les liens entre tous les objectifs de développement durable, dont l'objectif 7, et les changements climatiques, liens qui devraient d'ailleurs être renforcés.

IV. Examen à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous (2014-2024)

88. En 2012, par la résolution [67/215](#), l'Assemblée générale a proclamé 2014-2024 Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous, soulignant ainsi l'importance des questions énergétiques pour le développement durable. Alors que 2019 marque le milieu de la Décennie, le débat demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/236](#) adoptée en décembre 2018 a permis aux responsables de l'élaboration des politiques énergétiques et autres parties prenantes non seulement d'examiner les activités relatives à la Décennie, mais aussi d'évaluer les progrès accomplis, de déceler les problèmes et de concevoir des solutions.

89. Les participants au débat de haut niveau sur les activités relatives à la Décennie, qui a fait office d'examen à mi-parcours et a permis d'aborder de grandes questions et d'exposer les activités menées, ont discuté de l'exécution du plan d'action mondial pour la Décennie, partagé les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les nouvelles difficultés et possibilités concernant la réalisation de l'objectif 7, et présenté des idées pour accélérer cette dernière, en complément de la réunion ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable tenue en juillet 2019 ainsi que du Sommet sur les objectifs de développement durable, du sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général et de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa, tous prévus pour septembre 2019. Ils ont examiné les liens entre l'objectif 7, les autres objectifs de développement durable et l'Accord de Paris, de même que les efforts faits, les engagements pris et les effets de synergie entre les objectifs et l'action climatique.

90. Les participants au débat se sont félicités des progrès importants enregistrés au regard de plusieurs cibles de l'objectif 7 mais ont conclu que la transformation énergétique mondiale devait s'accélérer si l'on souhaitait mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Accord de Paris.

91. Les participants ont souligné que la Décennie devrait jouer un rôle déterminant en engageant toutes les parties prenantes à répondre à l'appel en faveur de l'accélération de la réalisation de l'objectif 7, comme indiqué lors de la réunion du forum politique de haut niveau tenue en 2018.

92. Afin de veiller à l'alignement stratégique du plan d'action mondial pour la Décennie sur le Programme 2030, notamment en tirant parti des contributions techniques telles que le projet de programme d'action mondial visant à accélérer la réalisation de l'objectif 7 et les résultats de l'examen de l'objectif 7 mené à la réunion de 2018 du forum politique de haut niveau, les participants ont réaffirmé que les objectifs stratégiques du plan d'action servaient de cadre d'action multipartite.

93. Pour concrétiser ces objectifs stratégiques, il faudra renforcer la coopération internationale entre tous les acteurs afin de nouer des partenariats et de mettre sur pied des plans d'action stratégiques spécifiques, ambitieux et assortis d'un calendrier précis, notamment en facilitant les efforts faits par le Secrétariat et les commissions régionales, en coordination avec le système des Nations Unies pour le développement, les organisations internationales, les banques multilatérales de développement, les entreprises, la société civile et autres parties prenantes.

94. Les participants se sont félicités de la revitalisation d'ONU-Énergie, notamment de sa nouvelle vision et de son nouveau plan d'action. Principal mécanisme de coordination des questions énergétiques au sein du système des Nations Unies, cette entité garde pour mission première de promouvoir la collaboration entre les entités sur ces questions en vue de rendre l'appui à l'élaboration de politiques et de normes plus intégré et plus cohérent, l'objectif étant d'améliorer la fourniture globale de l'appui et des services de l'Organisation dans le domaine de l'énergie et d'enrichir la base de données sur les résultats et effets des activités à l'échelle du système. ONU-Énergie devrait renforcer la cohérence et la coordination au sein du système des Nations Unies ainsi que la collaboration de ce dernier avec les parties prenantes.

95. Dans son plan d'action, ONU-Énergie s'est fixé les objectifs suivants : susciter une mobilisation en vue du sommet sur le climat qui se tiendra en 2019 à l'initiative du Secrétaire général ; faire progresser la réalisation de l'objectif 7 au moyen d'interventions ciblées à fort impact menées sur le terrain ; examiner les liens entre l'énergie et la santé, notamment pour garantir l'accès de la population à des techniques de cuisson propres et l'accès des établissements de santé à des services énergétiques durables ; promouvoir des solutions énergétiques durables pour les réfugiés et les déplacés ; contribuer à rendre le système des Nations Unies plus écologique.

96. L'examen à mi-parcours prévu dans la résolution [73/236](#) s'est révélé particulièrement utile pour susciter le débat entre les principales parties prenantes en vue d'accélérer la réalisation de l'objectif 7. Il faudrait envisager d'organiser des débats annuels similaires, facilités par le Département des affaires économiques et sociales dans la limite des ressources existantes, pour entretenir la dynamique et fixer des objectifs plus ambitieux en vue d'exécuter le plan d'action mondial pour la Décennie et d'atteindre les cibles de l'objectif 7 énoncées dans le Programme 2030. Les participants à ces débats annuels devront d'urgence s'intéresser aux priorités définies dans la déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau, telles que la cuisson propre.

97. Le Département des affaires économiques et sociales continuera d'aider le Secrétaire général à coordonner les activités relatives à la Décennie, de faciliter l'action d'ONU-Énergie en assurant son secrétariat et de réunir le groupe consultatif technique multipartite sur l'objectif 7.

V. ONU - Du bleu au vert : parvenir à la durabilité environnementale et sociale à l'échelle du système des Nations Unies

98. Dans sa résolution [73/236](#), l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'adoption de pratiques durables à cette fin dans tous les locaux de l'Organisation des Nations Unies à travers le monde ainsi que dans toutes ses opérations, de fixer des objectifs et des calendriers d'application d'ici à la fin de 2019, en faisant fond sur les initiatives existantes tout en prenant soin d'éviter les chevauchements, et de rendre compte des progrès réalisés dans le cadre des rapports qu'il présentait actuellement sur ces questions.

99. Le système des Nations Unies est déterminé à se fixer des objectifs plus ambitieux et à élaborer une stratégie de durabilité environnementale et sociale applicable à l'échelle du système pour la période 2020-2030, en tenant pleinement compte de tous les aspects de cette durabilité dans ses politiques, stratégies, programmes, projets, installations et opérations. Le sommet sur le climat qui se

tiendra en septembre 2019 sera l'occasion de présenter l'action menée par le système pour parvenir à la neutralité climatique dans les opérations internes d'ici à 2020, y compris les indicateurs élaborés concernant l'utilisation des énergies renouvelables dans les installations des Nations Unies.

VI. Conclusion

100. Pour contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment à la réalisation de l'objectif 7, toutes les parties prenantes doivent redoubler d'efforts et intensifier leur action. Les prochains rendez-vous à l'échelle mondiale, tels que le sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général et les sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, offrent des occasions historiques. Il importe également de continuer de mettre à profit la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie pour tous (2014-2024) afin de faciliter la réalisation rapide des objectifs stratégiques décrits dans le présent rapport. ONU-Énergie devrait en outre jouer un rôle déterminant dans le renforcement de la cohérence et de la coordination. C'est en prenant de telles mesures que l'on pourra contribuer à édifier des sociétés durables et résilientes dans lesquelles personne n'est laissé de côté.
